L'hon. M. PUGSLEY: Je n'ai pas à me plaindre de mes honorables amis de la gauche, mais j'avais promis à un certain nombre de députés que les crédits affectés à la Nouvelle-Ecosse seraient discutés ce soir.

M. HUGHES: Adoptons les item 1, 2 et 4, puis levons la séance.

L'hon. M. PUGSLEY: Très bien.

(Il est fait rapport de quelques résolutions).

L'hon. M. FIELDING propose que la séance soit levée.

M. HUGHES: Il n'y a pas d'affaires du Gouvernement pour lundi?

L'hon. M. FIELDING: Lundi est un jour consacré aux affaires d'initiative parlementaire.

(La motion est adoptée et la séance est levée à une heure moins dix minutes.)

CHAMBRE DES COMMUNES.

Lundi, 8 mars 1909.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois

ADOPTION D'UN RAPPORT DU COMITE DES ORDRES PERMANENTS.

M. G. E. McCRANEY (Saskatoon) propose:

Que le premier rapport du comité des ordres permanents déposé le 5 du courant, soit adopté.

Vendredi dernier, lors du dépôt de ce rapport, l'honorable chef de l'opposition a voulu savoir si les promoteurs du projet de loi seraient tenus de faire quelque chose. J'ai reçu la note suivante du secrétaire du comité des ordres permanents:

Il y a lieu d'informer la Chambre que, d'ordinaire, le secrétaire du comité des chemins de fer, lorsque le comité des ordres permanents présente des rapports spéciaux relativement à des avis jugés insuffisants, les signale à l'attention du président du premier comité, et j'imagine qu'on suivra cette ligne de conduite dans le présent cas lorsque le projet de loi sera mis en discussion.

M. R. L. BORDEN: La note renferme des renseignements qui ont quelque utilité, mais je ne suis pas porté à la croire absolument satisfaisante. Elle ne fait qu'exprimer l'opinion du secrétaire concernant l'observance d'une pratique que je ne juge pas suffisante. Le président du comité des chemins de fer devrait déclarer à la Chambre qu'il fer.

s'assurera que l'avis est régulier, lorsque ce projet sera soumis au comité. C'est tout ce que nous demandons.

M. McCRANEY: Je puis dire qu'après avoir reçu cette note du secrétaire du comité des ordres permanents, j'ai vu M. Hartney qui m'apprend qu'il prend note de toutes les affaires soumises au comité des ordres permanents, lorsqu'elles doivent être l'objet d'une attention spéciale, et qu'il se convainc que toutes les formalités ont été observées au préalable.

M. R. L. BORDEN: Si le président du comité des chemins de fer me donne sa parole, cela suffira.

M. GUTHRIE: Il est d'usage que le secrétaire du comité note les défectuosités ou les lacunes dans l'observance des ordres permanents ou du règlement et, avant qu'un projet soit présenté, il faut qu'on ait renoncé à se prévaloir de ces irrégularités ou qu'on ait accompli les formalités prescrites. Autrement, le comité ne passe pas à la discussion du bill.

M. R. L. BORDEN: Ces irrégularités sont signalées au comité, n'est-ce pas?

M. GUTHRIE: Pas au comité, mais à moi, en ma qualité de président, et le bill n'est pas mis à l'étude à moins qu'on n'ait rempli les formalités prescrites.

(La motion est adoptée.)

AVIS DE L'ELECTION D'UN NOUVEAU DEPUTE.

M.l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que son greffier a reçu du greffier de la couronne en chancellerie un certificat constatant l'élection de M. Frederick Tennyson Congdon, dans le district électoral du territoire du Yukon.

1re LECTURE

De plusieurs projets de loi:

Le 1er (n° 93), déposé par M. Macdonell, concernant certains brevets;

Le 2e (n° 94), déposé par M. Boyer, concernant la compagnie de fabrication et de force motrice des Rapides des Cèdres;

Le 3e (n° 95), déposé par M. Lachance, tendant à constituer en corporation les "Royal Guardians";

Le 4e (n° 96), déposé par M. Burrell, concernant la compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière Chaudière;

Le 5e (n° 98), déposé par M. Aylesworth, tendant à modifier la loi de la cour d'échiquier;

Le 6e (n°99), déposé par M. Conmee, tendant à modifier la loi des chemins de fer.